

DEPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMUNE DE SAINT MARC A FRONGIER

Délibération n° 2022/43 en date du 18/10/2022 portant sur le financement des voiries 2023

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2022/41

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Polyvalente de la Commune pour cause sanitaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JOSLIN –Maire-

Date de la convocation : 06/10/2022

Présents : JOSLIN Jean-Louis, MARTIN Valery, BARRABAND Jean-Paul, RONDIER Jean-Michel, MORIN Matthias, HEBEL Marc, BISSON Virginie, FENILLE Audrey

Excusés : PEYLET Jessica, OLLIER Michel

MORIN Matthias, a été désigné comme secrétaire de séance.

MEMBRE	PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	VOTANTS	EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
10	8	0	8	8	8	0

M le Maire présente le devis reçu pour les travaux de voiries 2023 portant sur :

- Renforcement des voiries : entrée de la MAM, village de Congre, carrefour de Villescot, route de l'étang des pompiers à Montrugeas.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve.

Le Conseil Municipal choisit de prioriser le dossier « Voiries 2023 » n°2 dans la demande de DETR selon le plan de financement suivant :

DEPENSES H.T		RECETTES H.T	
NATURE	MONTANT HT	TYPE DE SUBV. + TAUX	MONTANT
Devis Eurovia	20 377,16€	DETR 40%	8 150,86€
		AUTOFINANCEMENT	12 226,30
TOTAL H.T	20 377,16€		20 377,16€

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la décision.

Transmis le 27/10/2022
Affichée le /2022
27 OCT. 2022

le 27/10/2022
Le Maire,
Jean-Louis JOSLIN



DEPARTEMENT DE LA CREUSE**COMMUNE DE SAINT MARC A FRONGIER****Délibération n° 2022/40 en date du 18/10/2022 portant sur le financement de l'abri de récréation**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Polyvalente de la Commune pour cause sanitaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JOSLIN –Maire-

Date de la convocation : 06/10/2022

Présents : JOSLIN Jean-Louis, MARTIN Valery, BARRABAND Jean-Paul, RONDIER Jean-Michel, MORIN Matthias, HEBEL Marc, BISSON Virginie, FENILLE Audrey

Excusés : PEYLET Jessica, OLLIER Michel

MORIN Matthias, a été désigné comme secrétaire de séance.

MEMBRE	PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	VOTANTS	EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
10	8	0	8	8	8	0

M le Maire présente les devis reçus pour les travaux de l'abri de récréation :

Hangar + terrassement +tranchée et raccordement :

- Entreprise Magne : 17 446 € HT
- Entreprise Chapuzet : 13 652,23 € HT avec option de dalles colorées

Le Conseil Municipal choisit à la majorité l'entreprise CHAPUZET.

Bardage :

- Entreprise Fayette : 13 371,90 € HT

Le Conseil Municipal choisit à la majorité l'entreprise FAYETTE.

Electricité-Plomberie :

- Entreprise Andrade : 2 146,32 €HT

Le Conseil Municipal, à la majorité, préfère attendre d'autres soumissions de devis pour ce poste.

Le Conseil Municipal choisit de prioriser le dossier « Abri de récréation » n°1 dans la demande de DETR selon le plan de financement suivant, et de proposer ce dossier au CT2RTE

DEPENSES H.T		RECETTES H.T	
NATURE	MONTANT	TYPE DE SUBV. + TAUX	MONTANT
Devis charpente, couverture Fayette SARL	13 371,90	DETR 70%	9 360,33
Devis Chapuzet pour fondation de l'abri	13 652,23	DETR 70%	9 556,56
Electricité/Plomberie Andrade	2 146,32	DETR 70%	1 502,20
		AUTOFINANCEMENT	8 751,36
TOTAL H.T	29 170,45		29 170,45

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la décision.

Transmis le 25/10/2022
 Affichée le /2022
 27 OCT. 2022

le 25/10/2022
 Le Maire,
 Jean-Louis JOSLIN



DEPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMUNE DE SAINT MARC A FRONGIER

Délibération n° 2022/42 en date du 18/10/2022 portant sur une aide financière exceptionnelle à l'Association des parents d'élèves

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Polyvalente de la Commune pour cause sanitaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JOSLIN –Maire-

Date de la convocation : 06/10/2022

Présents : JOSLIN Jean-Louis, MARTIN Valery, BARRABAND Jean-Paul, RONDIER Jean-Michel, MORIN Matthias, HEBEL Marc, BISSON Virginie, FENILLE Audrey

Excusés : PEYLET Jessica, OLLIER Michel

MORIN Matthias, a été désigné comme secrétaire de séance.

MEMBRE	PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	VOTANTS	EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
10	8	0	8	8	8	0

M le Maire explique que les parents d'élèves ont créé une association « la récré de Saint Marc – Blessac ».

Le Conseil ne souhaite pas verser une subvention de fonctionnement à l'association. Cependant, compte tenu d'un besoin immédiat de 67 € pour assurer l'association à sa création, le Conseil décide de lui allouer une aide exceptionnelle de 70 €.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la décision.

Transmis le 25/10/2022
Affichée le 27 OCT. 2022

le 25/10/2022
Le Maire,
Jean-Louis JOSLIN

